

Conseil Communautaire du 28 mars 2019

D 2019

B

18

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 - 72 du dossier 9 à 32
Votants	78 du dossier 1 et 2 - 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE - Maryse HERVÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (jusqu'au dossier 8)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZE (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

**Dossier n°18 -
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL RELATIF À LA PHASE AVANT
PROJET DÉFINITIF DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE CLAIRAC**

Rapporteur : Christine VOINOT

Objet de la délibération

Le conseil communautaire du 27 septembre 2018 a validé l'Avant Projet Définitif de la Maison de Santé Pluriprofessionnel de Clairac. Il convient d'apporter des rectifications sur le plan de financement prévisionnel impactant notamment la tranche ferme du projet. D'autre part, le projet étant éligible à la mise en œuvre du 1% artistique, il est nécessaire de constituer le comité ad hoc, chargé du suivi de la procédure.

Exposé des motifs

Afin d'actualiser le plan de financement prévisionnel en phase APD, il est nécessaire :

- de tenir compte de précisions relatives aux recettes attendues :
Le nouvel Appel à Projet relatif à la mesure 7.4 « Investissement pour les services de base dans la population rurale », au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) permet, suite à une harmonisation des 3 Programmes de Développement Rural (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes), un financement public jusqu'à 100% du projet avec un taux d'autofinancement minimum de 20%. Le montant de la subvention prévisionnelle au titre du FEADER s'avère plus importante que celle mentionnée dans la délibération initiale.

- de modifier des montants indiqués en dépenses prévisionnelles :
Dans la délibération initiale, et suite à une erreur matérielle, le montant global du projet ne correspondait pas à la somme des dépenses prévisionnelles indiquées.

Ainsi, le montant actualisé s'élève donc à 771 193,48€ HT pour 415,91m² de surface utile, réparti comme suit :

- Tranche ferme : 665 351,49€ HT pour 316,62m²
- Tranche optionnelle 1 : 62 294,60€ HT pour 46,69m² de surface utile complémentaire aménagée (montant inchangé)
- Tranche optionnelle 2 : 43 634,40€ HT pour 59,02m² de surface utile complémentaire aménagée (montant inchangé).

Pour rappel, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, 700 000,00€ HT ont été inscrits pour le financement du projet jusqu'en 2020 permettant, ainsi, la réalisation de la tranche ferme.

Le plan de financement ci-dessous présente les dépenses et recettes prévisionnelles actualisées pour ce projet.

Dépenses prévisionnelles HT au stade APD				Recettes prévisionnelles au stade APD	
				Partenaires	Subventions estimées
	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2		
Travaux	598 299,44 €	57 308,74 €	40 142,04 €	Europe (FEADER)	249 579,57 €
<i>Bâtiment</i>	539 299,44 €	57 308,74 €	40 142,04 €	Etat (FNADT ou DETR)	100 000,00 €
<i>VRD+Espaces verts</i>	59 000,00 €				
Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre et autres)	61 572,05 €	4 985,86 €	3 492,36 €	Conseil Régional (contrat de pays)**	52 800,00 €
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	52 052,05 €	4 985,86 €	3 492,36 €	Conseil Départemental (contrat de pays)*	42 171,04 €
<i>Autres prestations intellectuelles</i>	9 520,00 €	(sauf avenant)	(sauf avenant)		
Démarche 1% artistique	5 392,99 €			Autofinancement VGA	273 141,89 €
				Commune de Clairac (cession du foncier à l'euro + travaux voirie)	53 500,98 €
TOTAL des dépenses	665 264,49 €	62 294,60 €	43 634,40 €	TOTAL des recettes	771 193,48 €
		771 193,48 €			

*sur 200 000€ octroyées à l'échelle du pôle de santé

** sur 217 400€ octroyés à l'échelle du pôle de santé

Les financements du Département et de la Région sont programmés depuis 2013

Le taux d'aides publiques prévisionnelles au stade APD pour la tranche ferme du projet de la MSP de Clairac est estimé à 80,00% de la dépense globale HT de ladite tranche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 1% artistique pour ce projet, un comité technique dédié doit être constitué. Il sera composé de :

- Maryline DE PARSCAU, déléguée communautaire en charge de la commission « Equipements Culturels et Sportifs d'Intérêt communautaire »,
- Laurent GERBEAUD, architecte (SARL MG Architectes, mandataire du marché de maîtrise d'œuvre du projet)
- Christine VOINOT, déléguée communautaire à la Santé
- Michel PERAT, maire de la commune de Clairac
- Sonia GHRAIRI, chargée de mission référente Santé à l'Agglomération
- Catie SARNEL, chargée de mission référente du 1% artistique à l'Agglomération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Prend acte du plan de financement prévisionnel actualisé en phase Avant Projet Définitif pour le projet global de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Clairac

Rappelle que la sollicitation des différentes subventions relève des délégations confiées au Président

Approuve la constitution du comité 1% artistique précité pour le projet de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Clairac

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	78	
<i>Pour</i>	78	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Fait à Sainte-Bazaille, le 28 mars 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 1^{er} avril 2019